

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

*Dispositif d'aide à la prise
de licence associative sport et culture*

Présentation du dispositif

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de l'accès aux loisirs, la commune de Razac souhaite soutenir les familles et encourager la pratique d'activités sportives et culturelles. Ce dispositif vise à accompagner financièrement les associations de la commune accueillant des enfants âgés de 1 à 18 ans domiciliés à Razac et prenant une licence ou une adhésion annuelle dans une association sportive ou culturelle.

Par cette aide, la commune affirme sa volonté de:

- favoriser l'accès de tous les enfants aux activités associatives ;
- soutenir la vie associative locale ;
- encourager la pratique sportive, culturelle et citoyenne ;
- limiter les freins financiers pour les familles.

Associations concernées

Le dispositif est ouvert aux associations de Razac sur l'Isle : sportives et culturelles ; **ayant leur siège social** sur la commune et accueillant des habitants de Razac. (Se référer à liste jointe)

Les associations devront être déclarées conformément à la réglementation en vigueur et disposer d'un numéro SIRET ou RNA. La commission se réserve le droit d'évaluer l'éligibilité de l'association

Public bénéficiaire

L'aide concerne les enfants et jeunes :

- âgés de 1 à 18 ans ;
- domiciliés sur la commune de Razac ;
- inscrits dans une association dont le siège social est à Razac ;
- disposant d'une licence, adhésion ou inscription annuelle.

Modalités de l'aide

La commune attribuera une aide financière aux associations sur la base du nombre de jeunes licenciés répondant aux critères d'éligibilité.

Le montant de l'aide est fixé par la commune à :

10 € par enfant licencié directement déductible de la cotisation versée au club lors de l'inscription annuelle. Dans le cadre de la prise en charge de la subvention accordée, celle-ci ne pourra couvrir l'intégralité du montant de la cotisation. Un reste à charge de 10% demeurera dû par le bénéficiaire.

Une seule demande pourra être faite par enfant par an. L'aide sera versée directement à l'association après réception et validation du dossier complet.

Pièces à fournir

Le dossier devra être complété et accompagné des pièces suivantes par les associations :

Documents administratifs de l'association :

- Statuts de l'association ;
- Récépissé de déclaration en préfecture ;
- Numéro SIRET ou RNA ;
- RIB de l'association ;
- Dernier rapport financier N-1;

Documents liés aux bénéficiaires :

- Attestation de domicile ou justificatif précisant que l'enfant réside à Razac ;
- Attestation de licence ou d'adhésion

Modalités de dépôt

Les dossiers complets devront être transmis en mairie.

Date limite de dépôt : 30 septembre 2026

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. Un seul dossier par enfant sera instruit.

Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- utiliser l'aide dans le cadre du dispositif prévu ;
- informer la commune de toute modification concernant les bénéficiaires ;
- participer à la valorisation du partenariat avec la commune: logo dans les communications

FORMULAIRE DE DEMANDE

*Dispositif d'aide à la prise
de licence associative sport et culture*

Informations sur l'association

Nom de l'association :

Adresse :

Président(e) :

Personne responsable du dispositif :

Téléphone :

Mail :

Numéro SIRET / RNA :

Information du bénéficiaire

Nom de l'enfant :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Mail :

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e),,
représentant(e) légal(e) de l'association
certifie exacts les renseignements figurant dans le présent dossier.

Fait à :

Le :

Signature :

Cadre réservé à la commune

Dossier reçu le :

Dossier complet : OUI / NON

Nombre de bénéficiaires retenus :

Montant attribué :

Date de validation :